



CORITRAIT' Multi-Usages

Proposé
en 1 L, 5 L et 20 L



✓ Insecticide,
fongicide
anti-termite

✓ Préventif et
curatif

✓ A base
d'eau,
sans odeur

✓ Ne colore pas
pas le bois

1 L ≈ 5 m² en préventif
ou 3,3 m² en curatif

5 L ≈ 25 m² en préventif
ou 16,5 m² en curatif

20 L ≈ 100 m²
en préventif
ou 66 m² en curatif

Applicable
au pinceau,
pulvérisateur,
par injection

Séchage :
24 à 48 heures

Nettoyage des outils
à l'eau

Produit de traitement du bois
contre l'action des insectes xylophages
et des champignons

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Description

CORITRAIT' MULTI-USAGES est un produit de traitement prêt-à-l'emploi en phase aqueuse, destiné au traitement préventif et curatif, par badigeonnage, pulvérisation et injection, des bois de charpente et d'ossature contre l'action des insectes à larves xylophages, les termites et les champignons basidiomycètes.

Domaine d'utilisation

A usage professionnel et amateurs.

CORITRAIT' MULTI-USAGES assure la protection des bois de construction de type charpentes, ossatures. Il ne peut être appliqué que sur des bois nus (sans finition).

Le **CORITRAIT' MULTI-USAGES** a une efficacité :

- Préventive contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites et les champignons ;
- Curative contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites.

L'efficacité préventive du **CORITRAIT' MULTI-USAGES** a été établie suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir assurer une protection du bois contre les risques biologiques de la classe d'emploi 1, 2 et 3.1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés :

- Norme EN46 déterminant l'efficacité préventive contre les larves récemment écloses d'*Hylotrupes bajulus* ;
- Norme EN118 déterminant l'efficacité préventive contre les termites de genre *Reticulitermes* ;
- Norme EN113 déterminant l'efficacité préventive contre les champignons basidiomycètes lignivores.

Ces essais d'efficacité ont été effectués après des épreuves de vieillissement accéléré EN73 : épreuve d'évaporation et EN84 : épreuve de délavage.

L'efficacité curative du **CORITRAIT' MULTI-USAGES** a été établie suivant la norme EN14128 (Durabilité du bois : Critères de performance de produits curatifs de préservation du bois à partir d'essais biologiques) à partir des essais normalisés :

- Norme EN1390 déterminant l'action curative contre les larves d'*Hylotrupes bajulus* (Linnaeus) - Méthode de laboratoire ;
- Norme EN370 déterminant l'efficacité curative contre l'émergence d'anobium.

MODE D'EMPLOI

Conditions d'application :

- Humidité des bois supérieure à 8 %.
- Température : supérieure à 5 °C.
- Éviter toute application sur bois gelé ou givré.

Pour un traitement préventif :

Application par badigeonnage ou pulvérisation à basse pression en l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages. Pour réaliser un traitement efficace, **CORITRAIT' MULTI-USAGES** doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 5 m².

Pour un traitement curatif :

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encastées, les assemblages et les appuis.

Étape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Étape 2 : Traitement par injection :

Les pièces de fortes sections (chevron, bastinges, etc.) attaquées doivent être traitées par injection. Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

Étape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution de **CORITRAIT' MULTI-USAGES** en au moins 2 passages.

La deuxième pulvérisation peut être effectuée immédiatement après pénétration du produit de traitement du premier passage.

Rendement : 300 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 3,3 m².

MODE D'EMPLOI (suite)

Attention : Pour les lieux et objets classés monuments historiques, des règles spéciales concernant la lutte contre les infestations d'insectes peuvent s'appliquer. Respecter les normes et DTU en vigueur.

Temps de séchage

De 24 à 72 heures. Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois. Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

En cas de pulvérisation ou aspersion en milieu confiné, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque avec filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p. ex. EN 14387 type ABEK).

Se protéger les yeux des éclaboussures.

Essuyer les coulures après application du produit.

Tout usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouvert d'un revêtement de finition. Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (exemple Sirex).

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

DESCRIPTION DU PRODUIT

Aspect : liquide.

Couleur : incolore.

Solvant : eau.

Densité : env. 1 g/ml.

Odeur : odeur caractéristique.

Point d'éclair : non inflammable.

pH : env. 7.

Matières actives : Permethrine : 0,25 %, Propiconazole : 0,058 %, N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine (Diamine) : 0,02 %.

Conditionnement : 1L, 5 L ou 20 L

STOCKAGE

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés et hors de la portée des personnes non autorisées, en particulier des enfants.

Conservation : 24 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement.

REMARQUES GÉNÉRALES

Lire la fiche de données de sécurité du produit.

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages et les champignons basidiomycètes. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire. Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois. Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants et des lunettes de protection.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié. Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois. Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Ces informations ainsi que nos conseils techniques donnés par écrit, oral ou au cours de tests correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Leur but est d'informer sur nos produits et leur emploi, mais pas de garantir certaines propriétés des produits ou leur aptitude à un certain emploi. Elles ne représentent ni un mode d'emploi exhaustif, ni une garantie de qualité ou de durabilité. D'éventuels droits de propriété de tiers doivent être pris en considération.

L'utilisation de nos produits sur la base de nos conseils techniques s'effectue en dehors de notre influence et sont de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. L'utilisateur n'est pas dispensé de contrôler l'aptitude des produits et leurs possibilités d'utilisation pour l'usage prévu.

Pour les produits d'essai, nous ne pouvons garantir un lancement ultérieur de production.

Il revient à la responsabilité du destinataire de nos produits de respecter les lois et conventions existantes. Par ailleurs, les conditions générales de vente dans la version actualisée sont en vigueur.

► **Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle. Notre dossier « Recommandations pour la rénovation des toitures » est disponible sur demande.